Consultation des détails des modules

Formation pratique dans le domaine de l’inclusion 3 - FORIC3

Code du module:	FORIC3
Unité capitalisable:	Communiquer dans des situations d’encadrement complexes et réfléchir à l’intervention type (KOMBE)
Profession:	Agent d'inclusion
Diplôme / **Certificat:**	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Simulation d'entretien, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Exposé, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable de documenter des observations concernant le développement de l'identité d'un bénéficiaire, de planifier une activité adaptée au sujet du concept de soi, de la mettre en pratique et de mener des actions adaptées pou accompagner le développement de l'identité de manière optimale.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti est capable de documenter deux observations concernant le concept de soi, l'estime personnelle ainsi que le sentiment d'efficacité personnelle d'un bénéficiaire au sein de l'institution.
- L'apprenti est capable de planifier une activité concernant le sujet du concept de soi en se référant au deuxième modèle, de la mettre en pratique et de l'analyser.
- Les actions de l'apprenti au cours de l'activité favorisent l'estime personnelle ainsi que le sentiment d'efficacité personnelle des bénéficiaires de manière optimale.

SOCLES

- L'apprenti a noté des caractéristiques observées les plus manifestes du concept de soi, de l'estime personnelle et du sentiment d'efficacité personnelle.
- L'apprenti a planifié une activité qui concernait le sujet du concept de soi, la planification, la mise en pratique ainsi que l'analyse étaient cohérentes et l'apprenti les a convenablement effectuées.
- L'apprenti s'est appliqué à favoriser l'estime personnelle ainsi que le sentiment d'efficacité personnelle des bénéficiaires.

2

L'apprenti est capable de collaborer avec différents partenaires professionnels du domaine de l'éducation au cours des activités socio-pédagogiques et il adapte sa communication d'une manière correspondant aux circonstances.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti est capable d'énumérer différents partenaires professionnels du domaine de l'éducation de l'institution impliqués et de désigner leur domaine de compétence.
- L'apprenti identifie sa mission de professionnel du domaine de l'inclusion au sein d'équipes interdisciplinaires et il explique
 - les exigences auxquelles il doit répondre dans le contexte de la collaboration interdisciplinaire (règlement d'ordre intérieur, profil professionnel),
 - les moments où une concertation est de rigueur,
 - les méthodes d'entretenir des échanges avec d'autres professionnels d'une manière ciblée dans la mesure des besoins.
- L'implication personnelle de l'apprenti en tant que professionnel constructif est basée sur les critères suivants:
 - des observations objectives,
 - des actions transparentes,
 - une écoute active,
 - sa réceptivité/sa flexibilité.

SOCLES

- Les explications concernant le domaine de compétence correspondant étaient adaptées et cohérentes.
- Les explications étaient adaptées et cohérentes.
- L'apprenti a considéré la majorité des critères indiqués.

3

L'apprenti est capable de collaborer avec des parents ainsi qu'avec d'autres personnes de référence au cours des activ socio-pédagogiques et il adapte sa communication d'une manière correspondant aux circonstances.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti manifeste une attitude fondamentale correcte au cours de la communication avec des parents et d'autres personnes de référence et il applique les règles de la conduite d'un entretien.
- L'apprenti avance des exemples pratiques de formes de la collaboration avec des parents et d'autres personnes de référence, qui contribuent à un climat global respectueux et positif au sein de l'institution.
- L'apprenti décrit les circonstances dans lesquelles des entretiens formels sont menés ainsi que les circonstances dans lesquelles des entretiens informels sont utiles.

SOCLES

- L'attitude fondamentale ainsi que la conduite des entretiens étaient adaptées dans une large mesure.
- L'apprenti a décrit la collaboration avec des parents, des tuteurs légaux et d'autres personnes de référence en se référant à des exemples adaptés.
- L'apprenti a proposé une conduite d'entretiens adaptée aux circonstances correspondantes.

4

L'apprenti est capable d'assurer la sécurité quand il côtoie des personnes externes et d'adopter une attitude correcte.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti a conscience du devoir de surveillance en tant que professionnel du domaine pédagogique et de la gestion correcte de la transmission de données et ses actions contribuent à la sécurité, par exemple
 - au cours d'entretiens téléphoniques,
 - avec des e-mails, des courriers d'information,
 - au cours de l'accueil/des admissions,
 - au cours de la prise de congé,
 - dans des circonstances à l'extérieur de la structure.
- L'apprenti transmet des informations en suivant des instructions internes et en considérant la sphère privée des intervenants.

SOCLES

- La sécurité des bénéficiaires n'était guère compromise.
- Les informations transmises considéraient les instructions essentielles de l'institution ainsi que la sphère privée.

5

L'apprenti est capable de comprendre la manière dont les droits de l'homme ainsi que les droits des enfants influencent travail pédagogique à son poste de formation.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti est capable de se référer à des exemples concrets à son poste de formation pour expliquer dans quelle mesure les droits de l'homme ainsi que les droits des enfants influencent son travail pédagogique.

SOCLES

- L'apprenti a produit deux explications cohérentes dans une large mesure.

6

L'apprenti est capable de connaître les délais des missions de travail de la dernière année de sa formation, de s'organis
manière optimale et de planifier des étapes d'actions pour être en mesure de réussir cette année de formation.

Note maximale: 12

INDICATEURS

- L'apprenti se renseigne à propos des délais des missions de travail (REPIF, PIF) et il note ses réflexions dans ce contexte par écrit.
 - Est-ce que j'ai noté/constaté l'ensemble des délais?
 - Est-ce que je suis capable d'expliquer les missions de travail en employant mes mots personnels?
 - Quelles missions de travail est-ce que je n'ai pas comprises?
 - Quelles sont mes ressources ou à qui m'adresser quand j'ai des questions à poser?
 - Quelles missions de travail seront faciles pour moi?
 - Quelles missions de travail risquent d'être plus difficiles?
- L'apprenti planifie le temps qu'il lui faudra pour chaque mission de travail.
- L'apprenti analyse la priorité des différentes missions de travail de manière autonome et il adapte sa planification en conséquence.
- L'apprenti analyse des risques éventuels qui pourraient compromettre la planification et il prend connaissance de mesures pour éviter ces risques ou pour les compenser.
- L'apprenti formule un objectif personnel pour être en mesure de réussir la dernière année de sa formation.

SOCLES

- L'apprenti a noté l'ensemble des délais et il a répondu de manière cohérente à toutes les questions.
- L'apprenti a évalué le temps d'une manière réaliste dans une large mesure.
- L'apprenti a intégré les priorités dans la planification sous guidance.
- L'apprenti a identifié au moins un risque ainsi qu'une mesure adaptée.
- L'apprenti a formulé un objectif réaliste et cohérent.